



SOCIETE NATIONALE DES HYDROCARBURES

B.P : 955 Yaoundé, Cameroun - Tél: (+237) 222 201 910 - Fax: (+237) 222 209 869 - Site web : www.snh.cm

Appel à Manifestation d'Intérêt pour le « Licensing Round » de six (06) blocs libres du domaine pétrolier et gazier national

I. OBJET

Dans le cadre de ses missions de promotion et de valorisation des hydrocarbures liquides et gazeux du domaine pétrolier et gazier national au Cameroun, la **Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)** annonce aux compagnies pétrolières et gazières à travers le monde, le lancement d'un 'Licensing Round' pour six (06) blocs libres répartis dans trois (03) bassins sédimentaires, à savoir **NDIAN RIVER** et **BAKASSI** dans le bassin Rio del Rey (RDR) ; **BOMONO** et **KOMBE-NSEPE** dans le bassin Douala/Kribi-Campo (DKC) ; **ZINA** et **MAKARY** dans le bassin du Logone Birni (LB).

Ce «Licensing Round» sera effectif à compter du 12 octobre 2026, pour la conclusion avec l'Etat du Cameroun, d'un Contrat Pétrolier pour chacun des différents blocs susmentionnés. Les compagnies pétrolières sont dès lors invitées à soumettre leurs offres suivant les conditions mentionnées dans le Décret n°2023/232 du 04 mai 2023 fixant les modalités d'application du Code Pétrolier au Cameroun (Loi n°2019/008 du 25 avril 2019).

II. PRESENTATION DES BLOCS LIBRES

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt est de conclure un Contrat Pétrolier, suivant les dispositions du Code Pétrolier (Loi n°2019/008 du 25 avril 2019) et son Décret d'Application (Décret n°2023/232 du 04 mai 2023), pour l'exploration, l'appréciation, le développement et l'exploitation d'hydrocarbures dans le périmètre de ces six (06) blocs libres. Les blocs concernés sont :

TABLEAU DES DONNEES DISPONIBLES POUR LES BLOCS EN PROMOTION							
S/N	Blocs	Bassins	Superficie (km²)	Environnement opérationnel	Couverture sismique		Nombres de puits
					2D (km)	3D (km²)	
1	Ndian River	RDR	2 530,13	Onshore/TZ	1 057,35	N/A	4
2	Bakassi	RDR	739,59	TZ/Onshore	891,49	N/A	4
3	Kombe-Nsepe	DKC	3 026,00	Onshore/Nearshore	2 898,25	N/A	20
4	Bomono	DKC	2 371,48	Onshore/TZ	746,78	N/A	29
5	Zina	LB	3 862,00	Onshore	1 625,83	N/A	4
6	Makary	LB	4 644,00	Onshore	613,80	N/A	0

WD : profondeur d'eau ; SW : eau peu profonde ; TZ : zone de transition

Les blocs Ndian River et Bakassi sont situés en Zones d'Opérations Pétrolières Particulières, tandis que les blocs Zina, Makary, Kombe-Nsepe et Bomono sont situés en zones onshore normales. Les six (06) blocs en promotion sont couverts par des données sismiques 2D; cinq (05) d'entre eux ont déjà fait l'objet de forages (seul le bloc Makary n'a pas encore été foré). Tous présentent des prospects et leads identifiés à maturer.

Suivant les dispositions du Code Pétrolier (article 14), l'Etat peut conclure des contrats pétroliers pour la recherche et l'exploitation. Ces contrats peuvent être soit :

a) **des contrats de concession** par lesquels le titulaire assure le financement des opérations pétrolières et dispose, conformément aux termes du contrat, des hydrocarbures extraits

pendant la durée de validité du contrat, sous réserve du droit de l'Etat de percevoir des redevances en nature ;

b) **des contrats de partage de production** pour lesquels le titulaire assure le financement des opérations pétrolières et la production d'hydrocarbures est partagée entre l'Etat et le titulaire conformément aux termes dudit contrat ;

c) **des contrats de services à risques** pour lesquels le titulaire assure le financement des opérations pétrolières et est rémunéré suivant les termes contractuels.

La phase d'exploration des six (06) blocs en promotion sera attribuée pour une période initiale maximum de **cinq (05) ans pour les blocs Ndian River et Bakassi, et de trois (03) ans pour les blocs Zina, Makary, Bomono et Kombe-Nsepe**, renouvelable deux (02) fois pour une période de deux (02) ans chacune, y compris ceux situés en Zone d'Opérations Pétrolière Particulière conformément aux dispositions du Code Pétrolier (Art 28.3).

III. DISPONIBILITE DES DONNEES PATRIMONIALES

En cas de besoin, deux paquets de données sont disponibles :

a) Les données patrimoniales des puits et sismique, ainsi que les études sont disponibles par demande à la SNH.

b) Les données améliorées des puits et de la sismique (2D, 3D) des bassins Douala/Kribi-Campo (DKC) et Rio Del Rey (RDR) ainsi que les données sismiques 3D retraitées en PSDM sont disponibles auprès de **VIRIDIEN**.

Toute sollicitation, demande de clarifications, ou observation sur les données patrimoniales ou retraitées sera adressée à **VIRIDIEN GROUP, CGG, c/o Robertson GeoSpec International Limited, Llandudno, North Wales, LL30 1SA, Royaume-Uni. Contact : simon.cheesley@viridiengroup.com (à l'attention de M. Simon CHEESLEY).**

IV. CONTENU DES SOUMISSIONS

Les soumissions devront contenir les éléments suivants :

Dossier Administratif :

- une fiche de renseignement comportant notamment les informations générales sur le soumissionnaire, ci-après listées :
 - * le nom de la société ou du groupement de sociétés concerné, la forme légale de l'organisation, l'adresse d'enregistrement de la société ;
 - * l'adresse et la nationalité du soumissionnaire ;

* liste des noms des membres du Conseil d'Administration, Conseil de Direction, comité de supervision, Directeurs et des agents ou représentant, le cas échéant ;

- Le pouvoir habilitant le signataire de la soumission à engager le soumissionnaire ;
- Les statuts à jour, précisant notamment les articles liés à la création de la société, le montant et la composition du capital ;
- Un extrait du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, ou tout document en tenant lieu, uniquement pour les soumissionnaires établis à l'étranger ;
- Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal de Première Instance du domicile du Soumissionnaire, ou tout document en tenant lieu, uniquement pour les soumissionnaires établis à l'étranger ;
- Les bilans financiers des trois (03) dernières années, ainsi que les rapports annuels certifiés par un Commissaire au Compte.

Offre Technique :

- Type de contrat pétrolier visé par le soumissionnaire en cas d'attribution du bloc concerné, suivant les dispositions du Code Pétrolier ;
- Evaluation technique de la prospectivité des blocs ayant retenu son intérêt ;
- Programme minimum de travail détaillé et budgets correspondants, pour chacune des trois (03) périodes de la phase d'exploration sur le périmètre du bloc sollicité et indications sur le financement dudit programme de travail (chronogramme, programme détaillé, budget correspondant, et programme d'investissement) ;
- Documentation pertinente sur la ou les compagnie(s) impliquées dans la soumission de la proposition, et en particulier sur la société qui sera Opérateur du Contrat pétrolier, incluant l'organisation et les capacités techniques et financières, incluant notamment de manière non exclusive :

* Le nom de la société ou du groupement de sociétés concerné, la forme légale de l'organisation, l'adresse d'enregistrement de la société ;

* L'adresse et la nationalité du soumissionnaire ;

* Les statuts à jour, articles liés à la création de la société, le montant et la composition du capital ainsi que les bilans financiers des trois (03) dernières années, ainsi que les rapports annuels certifiés par un Commissaire au Compte ;

* Liste des noms des membres du Conseil d'Administration, Conseil de Direction, Comité de supervision, Directeurs et des agents ou représentants, le cas échéant ;

* Présentation sommaire des opérations pétrolières de la société ayant manifesté son intérêt, spécifiquement, les preuves

de son expérience satisfaisante en qualité d'opérateur, particulièrement dans des superficies et conditions similaires à celles de la superficie du bloc sollicité, et en termes de protection de l'environnement ;

- * Les noms et expériences du personnel clé en charge de l'exploration, ainsi que leurs capacités en géoscience ;
- * Une note technique ou un rapport sur les conditions dans lesquelles l'ensemble du programme de travail prend en compte les exigences légales et réglementaires en matière de protection de l'environnement et tient compte des facteurs sociaux ;
- * Une note technique ou un rapport sur les conditions de prise en compte du volet Contenu Local (suivant les dispositions des articles 87, 88 et 89 de la Loi n°2019/008 du 25 Avril 2019 portant Code Pétrolier) ;
- * Une garantie du programme minimum de travail (type, montant).

Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium de sociétés avec uniquement une d'entre-elles qui est une Compagnie Pétrolière, ladite Compagnie Pétrolière devra détenir la majorité de parts dans le Consortium, et devra assumer le rôle d'Opérateur. Sinon, les compagnies pétrolières dans le Consortium devront déterminer laquelle d'entre-elles assumera le rôle d'Opérateur.

Durant la phase d'exploration, le titulaire devra s'engager à couvrir le programme minimum de travail défini dans les Termes contractuels minimum ci-après ; étant entendu que les obligations du programme de travail ont une préséance sur les investissements.

IV. TERMES CONTRACTUELS

Les termes contractuels minimum présentés ci-après, devront être pris en considération en formulant les soumissions :

Programme minimum de travail :

- **Pour les blocs Kombe-Nsepe et Bomono** : Forage d'au moins un (1) puits d'exploration durant la période initiale de la Phase d'Exploration (3 ans), ainsi que l'acquisition de données sismiques 2D/3D, et des études géosciences ;
- **Pour les blocs Ndian River et Bakassi** : Forage d'au moins un (1) puits d'exploration durant la période initiale de la Phase d'Exploration (5 ans), ainsi que l'acquisition de données sismiques 2D et/ou 3D (infill pour Bakassi) et des études géosciences ;
- **Pour les blocs Zina et Makary** : Forage d'au moins un (1) puits d'exploration durant la période initiale de la Phase d'Exploration (3 ans), ainsi que l'acquisition de données sismiques 2D et/ou 3D complémentaires (infill).
- * **Bonus de production** : les valeurs minimales des bonus de production attendus sont ouvertes à la négociation pour les gisements de pétrole et de gaz ;
- * **Bonus de signature** : facultatif ;
- * **Impôt sur les sociétés** : 35 %
- * **Participation minimum de l'Etat** : négociable ;
- * **Budget formation minimum** :
 - USD 100 000 par an durant la Phase d'Exploration, et
 - USD 250 000 par an durant les phases de Développement/Exploitation (uniquement supporté par le soumissionnaire).

Pour le Contrat de Partage de Production et le Contrat de service à risque

- **Cost gas** : ouvert et négociable.
- **Cost oil** : ouvert et négociable.
- **Profit oil/profit gas** : ouvert et négociable aussi bien pour les liquides que pour le gaz.

Pour les Contrats de Concession

- **Redevance de l'Etat** : ouvert aux négociations.

Conformément aux Sections 128 et 129 du Code Pétrolier, l'Etat peut accorder des incitations appropriées visant la relance des activités d'exploration et d'exploitation, en cas de circonstances particulières. L'offre sera rejetée si elle ne respecte pas les conditions minimales sus-présentées.

V. PREQUALIFICATION DES OFFRES

La Loi n°2019/008 du 25 avril 2019 instituant le Code Pétrolier, fixe les conditions à suivre par toute compagnie voulant conclure un Contrat Pétrolier au Cameroun (Articles 2 et 7). **Le respect desdites conditions spécialement les capacités techniques et financières du soumissionnaire, est un pré-requis pour la prise en compte de la proposition.**

L'Etat se réserve le droit d'entrer en négociations avec plusieurs compagnies au même moment sur un bloc, après évaluation des offres et notification des résultats avec l'objectif de conclure les meilleurs termes contractuels pour le bloc concerné. L'Etat à sa seule discrétion, se réserve aussi le droit d'accepter ou rejeter toute offre à sa discrétion.

Les statuts juridiques de la Compagnie ou du Consortium soumettant une offre seront examinés avant l'évaluation des offres.

VI. EVALUATION DES OFFRES

Les principaux critères seront considérés pour évaluation des offres comme suit :

* Critères éliminatoires

- Fausse déclaration, substitution ou falsification de documents administratifs ;
- Litige en cours avec la SNH et/ou l'Etat du Cameroun ;
- Non-conformité de l'offre avec les termes contractuels minimum ;
- Non-conformité de l'offre avec les propositions de soumission (Section VIII).

* Critères essentiels

N°	Critères/Sous-critères	Points
1	Présentation Générale de l'offre • Conformité de l'offre avec les différents chapitres énoncés dans les Termes de Référence (4 points) • Qualité des documents (1 point)	5
2	Evaluation technique des blocs • Présentation de la géologie régionale du bassin (5 points) • Évaluation géoscientifique du bloc (15 points) • Stratégie d'exploration future sur le bloc (10 points)	30
3	Programme minimum de travail et budgets correspondants • Programme minimum de travail pour la première période (10 points) • Programme minimum de travail pour la 2^{ème} et 3^{ème} périodes (5 points) • Adéquation du programme de travail avec les résultats de l'évaluation technique du bloc (5 points) • Adéquation du budget avec le programme de travail (5 points) • Planning du programme de travail (5 points) • Capacités financières (5 points)	35

4	Termes économiques • Clé de partage du profit-oil/gas ou redevance de l'Etat (10 points) • Budget de formation (5 points) • Bonus de production (5 points)	20
5	Contenu local • Emploi du personnel local / Renforcement des capacités du personnel local (5 points) • Recours à des fournisseurs locaux de services (5 points)	10
Total		100

VII. SOUMISSION DES OFFRES

Les offres seront soumises en trois (03) originaux dans une enveloppe scellée à l'immeuble siège de la SNH à Yaoundé sans aucune distinction, signe, ni logo relatif à la société, avec la mention : «**Licensing Round Cameroon 2026-2027**».

- **Confidentiel** -
à n'ouvrir qu'en session de dépouillement à l'adresse suivante :
Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)
BP 955 Yaoundé - Cameroun
Tél : (237) 222 20 19 10 / 222 20 98 64
Fax: (237) 222 20 98 69 / 222 20 46 51
ATTN.: M. Adolphe MOUDI, Administrateur-Directeur Général

Les offres seront clairement marquées ainsi qu'il suit :

« Consultation for the Licensing of six (06) blocks in the Rio del Rey, Douala/Kribi-Campo and Logone Birni Basins, Cameroon».

Toutes préoccupations ou demande de clarifications concernant les Termes de Référence ci-annexés, seront adressées par écrit, à l'adresse de la SNH indiquée ci-dessus, ou en contactant le Coordonnateur des Activités E&P, **Mme Claudine MANGA (claudine.manga@snh.cm)**, ou le Directeur Adjoint de l'Exploration, **M. Pierre Eric NKOÀ NKOÀ (pierre.nkoa@snh.cm)**.

Toute sollicitation, demande de clarifications ou observation sur les paquets de données d'exploration améliorées sera adressée à CGG, c/o Robertson GeoSpec International Limited, Llandudno, North Wales, LL30 1SA, Royaume-Uni. Contact : simon.cheesley@viridiengroup.com (à l'attention de M. Simon CHEESLEY).

VIII. PLANNING DU LICENSING ROUND

1. Lancement du Licensing Round : 12 octobre 2026 ;
2. Consultation des données et/ou collecte et évaluation des données par les compagnies intéressées : du 12 octobre 2026 jusqu'au 16 mai 2027 ;
3. Date limite de soumission des offres : 28 mai 2027 à 12h00 (temps local) ;
4. Ouverture des offres en présence de toutes les sociétés ayant soumissionné dans le cadre de cet Appel d'Offres, ou leurs représentants dûment mandatés : 28 mai 2027 à 13h00 (temps local) ;
5. Publication des résultats : 25 juin 2027.

(é) Adolphe MOUDI
Administrateur-Directeur Général